

Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel de la région Lorraine

AVIS N° 2012 – 77

Date : 03/07/2012	Objet : Plan de gestion de la réserve naturelle régionale d'AMEL (renouvellement)	Vote : Favorable à l'unanimité
-----------------------------	--	--

Le CSRPN, réuni le 3 juillet 2012 a assisté à la présentation du plan de gestion de la réserve naturelle régionale d'AMEL par Mylène Tollié, Conservatrice de la RNR.

Au préalable, les membres du CSRPN ont pu consulter les documents mis en téléchargement sur le site à accès restreint du CSRPN de Lorraine.

PRESENTATION :

L'étang d'Amel fait partie d'un des nombreux étangs de la plaine de la Woëvre.

L'exceptionnelle richesse faunistique et floristique de ce site nécessite une protection foncière et règlementaire, qui a été initiée par le Conservatoire d'Espaces Naturels de Lorraine.

La nécessité de la protection de ce joyau de la nature a entraîné son classement par le Conseil Régional de Lorraine en Réserve Naturelle Régionale, en 2006. Il s'agissait alors de la première RNR de France.

Le plan de gestion d'une durée de six ans a débuté en 2005 et doit être renouvelé pour la période 2012-2017.

AVIS DU CSRPN :

**Au vu des éléments exposés en séance et joint au dossier,
le CSRPN émet un avis favorable assorti des recommandations suivantes :**

- Réduire voire, supprimer la population de carpes ;
- Mener une réflexion sur une mise en assec de l'étang ;
- Limiter les miradors en périphérie de la réserve.

Le président du CSRPN
M. Serge MULLER

